

grands centres industriels de la Puissance sont alimentés de force motrice hydro-électrique, avec, à proximité, d'amples réserves pour l'avenir. Plus de 95 p.c. du total de la force motrice utilisée par les usines électriques du Canada dérive de l'eau. Dans les provinces centrales, qui ne produisent pas de charbon, les forces hydrauliques sont l'âme du progrès industriel. Le tableau 1 donne la répartition des forces hydrauliques du Canada tant captées que potentielles.

**1.—Forces hydrauliques du Canada, captées et utilisables, par provinces, au 1er janvier 1929.**

Provinces.	Force motrice utilisable en 24 heures, à 80 p.c. du débit.		Turbines installées.
	Au minimum habituel du débit.	Au débit normal (pendant 6 mois.)	
	h.p.	h.p.	h.p.
Colombie Britannique.....	1,931,000	5,103,500	554,792
Alberta.....	390,000	1,049,500	34,532
Saskatchewan.....	542,000	1,082,000	35
Manitoba.....	3,309,000	5,344,500	311,925
Ontario.....	5,330,000	6,940,000	1,903,705
Québec.....	8,459,000	13,064,000	2,387,118
Nouveau-Brunswick.....	87,000	120,800	67,131
Nouvelle-Écosse.....	20,800	128,300	74,356
Île du Prince-Édouard.....	3,000	5,300	2,439
Territoires du Yukon et du Nord-Ouest.....	125,200	275,300	13,199
<b>Total.....</b>	<b>20,197,000</b>	<b>33,113,200</b>	<b>5,349,232</b>

Les chiffres des colonnes 1 et 2 du tableau ci-dessus représentent le débit de 24 heures et comprennent uniquement les rapides, chutes, etc., susceptibles de captation et dont le débit utilisable est bien connu ou tout au moins approximativement établi. Il existe d'un littoral à l'autre d'innombrables rapides et chutes de capacités variables, qui échappent à l'inventaire ci-dessus, faute d'être suffisamment connus; ceci est particulièrement vrai des régions septentrionales généralement inexplorées. Il n'est pas tenu compte, non plus, des possibilités d'endiguement des eaux des fleuves et rivières, dont le cours est plus ou moins nonchalant, susceptible d'être entrepris à peu de frais, si ce n'est, exceptionnellement, au sujet de quelques études déjà faites.

Les chiffres de la colonne 3 indiquent la capacité des turbines effectivement installées dans la Puissance. Ces chiffres ne doivent pas être placés en comparaison directe avec les forces motrices utilisables des colonnes 1 et 2, dans le but de connaître le pourcentage des ressources hydrauliques disponibles actuellement captées. Les turbines installées dans la Puissance développent une force dépassant de 30 p.c. le maximum des disponibilités calculées dans la deuxième colonne. Par conséquent, les chiffres cités ci-dessus démontrent qu'à l'heure actuelle les ressources hydrauliques de la Puissance dûment constatées permettent l'installation de turbines développant 43,000,000 h.p.; autrement dit, les turbines fonctionnant aujourd'hui n'absorbent qu'un peu moins de 12½ p.c. du total des forces hydrauliques utilisables et reconnues.

Cette estimation ne représente que le minimum des forces hydrauliques potentielles de la Puissance. A l'appui de cette assertion on peut citer le cas des provinces de Nouveau-Brunswick et de Nouvelle-Écosse. Une étude approfondie des ressources hydrauliques de ces provinces a révélé la possibilité de construire à peu de